

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une troisième séance de l'année.

Etaient présents : M. SOULARD Yannick, Mme GENTY Béatrice, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. BANCHEREAU Philippe, M. BOSSARD Florent, M. DURAND Bruno, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GUICHETEAU Anita, Mme GRANJON Françoise, M. RABILLIER Pierre, Mme ROY Françoise, Mme DAVIET Christelle, Mme BELLET Laëtitia, M. RAINTEAU Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé avec pouvoir : /

Etaient excusés : M. HOUPERT Arnaud, Mme RAFFENEAU Sandra, M. CHARRIER Julien

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur RABILLER Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 21 Mars 2022 : Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité

N°25-2022 : Décisions prises par le Maire

Le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil municipal :

N° DIA	ADRESSE	REF CADASTRALES	DPU	DS
08526622C0013	58 Rue de l'Océan	B351	non	13-2022
08526622C0014	4 rue de Fretas	ZE553	non	14-2022

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces décisions du Maire.

N°26/2022 : Vote d'une subvention à Ravinala dans le cadre de l'opération Bol de Riz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Association RAVINALA une subvention de 475 € (190 repas x 2,50 €) dans le cadre de l'opération Bol de Riz.

N°27/2022 : Vote d'une aide financière pour l'UKRAINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une aide financière d'urgence pour l'UKRAINE de 850 €. Ce montant sera versé à la Protection Civile.

N°28/2022 : Création/Suppression de postes permanents – avancements de grade, 2 emplois : Adjoint administratif 2^{ème} classe et Rédacteur principal 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de supprimer et de créer les grades ci-dessous mentionnés dans le cadre des avancements de grade, qui concernent 2 agents de la filière administrative.

SUPPRESSION	CREATION
Filière Administrative	Filière Administrative
- 1 Adjoint Administratif	- 1 Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe (TNC : 28,50 H à compte du 1 ^{er} /10/2022)
- 1 Rédacteur	- 1 Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (TC : 35H à compter du 20/04/2022)

N°29/2022 : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit à compter du 20 avril 2022 :

FILIERE ADMINISTRATIVE	NOMBRE D'AGENTS	TEMPS DE TRAVAIL	QUALITE
Cadre d'emplois des Rédacteurs			
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	35 h	Titulaire
Cadre d'emplois des Adjoints administratifs			
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	35 h	Titulaire
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	28,50 h	Titulaire
Adjoint administratif	1	10,52 h	Contractuel
Adjoint administratif (Agence Postale)	1	14,30 h	Contractuel
FILIERE TECHNIQUE	NOMBRE D'AGENTS	TEMPS DE TRAVAIL	QUALITE
Cadre d'emplois des Adjoints techniques			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	35 h	Titulaire
Adjoint technique	1	35 h	Titulaire
FILIERE SCOLAIRE	NOMBRE D'AGENTS	TEMPS DE TRAVAIL	QUALITE
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (ATSEM)	1	28,26 h	Titulaire
Adjoint technique (ATSEM)	1	31 h	Titulaire
Adjoint technique	1	14,76 h	Contractuel
Adjoint technique	1	13,81 h	Contractuel
Adjoint technique	1	11,01 h	Contractuel
Adjoint technique	1	8,48 h	Contractuel
Adjoint technique	1	7,72 h	Contractuel
Adjoint technique	1	5,44 h	Contractuel
Adjoint technique	3	4,08 h	Contractuel
Adjoint technique	1	3,84 h	Contractuel

Le conseil municipal approuve la modification du tableau à l'unanimité.

N°30/2022 : Adhésion au dispositif de paiement en ligne Payfip pour les factures émises par la collectivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'adhérer à Payfip, dispositif de paiement en ligne pour toutes les factures émises par la collectivité.

Ce dispositif de paiement en ligne est déjà proposé aux usagers du restaurant scolaire et depuis le début de l'année pour les locations de nos salles communales.

N°31/2022 : Création d'un budget Annexe – Lotissement du Bouchaud

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de créer un budget annexe pour le lotissement du Bouchaud. Ce budget sera assujéti à la TVA.

N°32/2022 : Vote d'une Avance du budget communal au budget annexe Lotissement du Bouchaud

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une avance de 15 000 € du budget communal au Budget Annexe Lotissement du Bouchaud.

Cette avance sera remboursée lorsque le budget annexe en aura les moyens financiers.

N°33/2022 : Acquisition des terrains aux consorts Roulet pour l'aménagement du lotissement du Bouchaud

L'aménagement du futur lotissement du Bouchaud nécessite des acquisitions foncières. Une rencontre et des échanges de courriers ont permis de trouver un accord pour ces transactions.

Les représentants de l'indivision Roulet acceptent de vendre la parcelle ZD 224 de 9 486 m² au prix de 5,50 € /m² ; et M. Roulet accepte également de vendre les parcelles ZD 156 (4 782 m²) et ZD 161 (688 m²) au prix de 5,50 €/m². Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune mais l'indemnité d'éviction du fermier sera à la charge des propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition de ces terrains telle que présentée ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires à l'acquisition de ces terrains et signature des actes notariés.

Questions diverses :

- Cabine de Téléconsultation : un rendez-vous avec la société MEDADOM a eu lieu le 14/04. Il faut disposer d'un petit bureau, un agent doit être formé, l'engagement est de 36 mois pour un coût de 210 € HT/mois. Le conseil montre un intérêt réel à ce projet et va poursuivre cette étude.
- Passeport du Civisme : un copil est constitué : Béatrice, Maud, Françoise G, Sandra, Laëticia et Yannick. Une première réunion est programmée le 13 juin 2022 à 18h00'.
- Le conseil municipal est invité à la réunion des partenaires des FEUX DE L'ETE le 29 avril à la salle de la Forêt
- Défi Mobilité : Pierre RABILLIER est le référent communal, le défi aura lieu du 16 au 22/05/2022.
- Temple : une rencontre avec les représentants de la paroisse protestante a eu lieu. Ils souhaitent continuer à utiliser les lieux pour les sépultures le culte mensuel y compris l'hiver. Une étude sur le chauffage est en cours. Ils sont favorables à ce qu'il y ait d'autres manifestations culturelles au Temple.
- **Béatrice**
 - fait le bilan de la première action Argent de Poche, qui a eu lieu les 11 et 12 avril 2022. 5 jeunes sur 2 matinées, soit 150 €, pour le pliage et distribution de l'info communale.
 - Informe qu'une convention entre l'OGEC et la commune est signée pour l'utilisation de la cour de l'école privée pour la pause méridienne des CP au CM2. Les petits pourront utiliser la cour du restaurant scolaire.
- **Maud** fait le point sur notre labellisation Terre de JEUX 2024. Plusieurs actions sont prévues dont une balade écoresponsable en partenariat avec le Comité Des Loisirs, le 6 novembre 2022, à la salle de la Forêt.
- **Vincent** fait un point d'étape sur le PAT avec des ateliers à venir et mise en œuvre des actions.

- **Philippe R** informe que les agriculteurs avec les employés municipaux ont fait l'entretien annuel des chemins de remembrement.
- **Françoise G** nous fait un compte rendu de l'actualité communautaire
 - Aides rénovation énergétique OPAH
 - Rapport sur l'égalité Femmes Hommes
 - Intervention ponctuelle de l'agent intercommunal pour aider les communes
 - Taux d'imposition du Foncier Bâti de la CC passe à 4%
 - Attribution d'une subvention de 3 000 € pour les Feux de l'Eté
 - 2 000 € d'aides pour l'UKRAINE
 - Office de Tourisme à fait la demande d'intégrer la Com Com
 - L'Odyss doit ouvrir ½ juin
 - Une réunion sur la désertification médicale avec les professionnels a eu lieu le 13/04
- **Gérard** : l'étude diagnostic (durée 1 an) du réseau Assainissement collectif démarre avec la SICAA. Une première intervention de notre part va consister à remettre à niveau des regards.
- **Bruno** :
 - Informe que la remise en état des peintures de l'ancienne salle de musique (étage poste) est confiée à la Main Décorative.
 - Changement de barillet à prévoir à la salle omnisport pour l'accès de Et Vogue la Galère

La séance est levée à 22h00

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Lundi 30 Mai 2022 à 20h00 à la mairie

Vu par le secrétaire de séance, Pierre RABILLIER

**Le Maire,
Yannick SOULARD**

